

A.S. STRUCTURES
Société à responsabilité limitée au capital de 5 000,00 €
Siège social : 6, rue Carnot – 42530 SAINT-GENEST-LERPT
507 701 316 R.C.S. SAINT-ETIENNE

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS EXTRAORDINAIRES
DE L'ASSOCIÉ UNIQUE EN DATE DU 1^{ER} JANVIER 2025

L'an deux mille vingt-cinq, et le premier janvier, à 14 heures,

Monsieur Olivier AVRILLON, Associé unique,

A adopté les décisions ci-après, relatives à l'ordre du jour suivant :

- ✦ Transfert du siège social,
- ✦ Modification consécutive des statuts,
- ✦ Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIÈRE DÉCISION
Transfert du siège social

L'Associé unique décide de transférer le siège social, à compter d'aujourd'hui, au 5, Boulevard Jean Mermoz - 42530 SAINT-GENEST-LERPT.

DEUXIÈME DÉCISION
Modification consécutive des statuts

L'Associé unique décide, en conséquence de l'adoption de la décision précédente, de modifier l'article 4 des statuts, désormais rédigé comme suit :

«

Le siège social est fixé : 5, Boulevard Jean Mermoz - 42530 SAINT-GENEST-LERPT

Le déplacement du siège social est décidé par l'associé unique ou par un ou plusieurs associés représentant plus de la moitié des parts sociales. Le siège social peut cependant être en tout endroit du territoire français par une simple décision de la gérance, sous réserve de ratification par la prochaine décision de l'associé unique ou par décision d'un ou plusieurs associés représentant plus de la moitié des parts sociales.

»

L'Associé unique décide également de supprimer l'ensemble des stipulations statutaires devenues obsolètes ou sans objet.

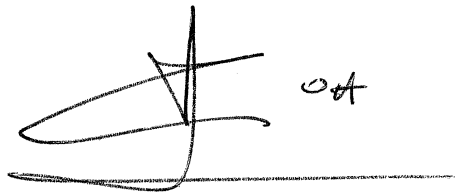
TROISIÈME DÉCISION

Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités

L'Associé unique décide de donner tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'Associé unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

Olivier AVRILLON

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'O' and 'A' followed by a horizontal line. To the right of the signature, the letters 'OA' are written in a small, cursive script.